Ce projet est financé par l'Union Européenne

Combler l'ÉCART

AGENCE ITALIENNE POUR LA COOPÉRATION AU DÉVELOPPEMENT

HOMUD Handicap

Pour une approche inclusive du développement

Carte d'invalidité

Auteur du texte:

Weninmi Hyacinthe Kabré

Personnages :

Monsieur Ouédraogo

Madame Ouédraogo

Agent

Caissier

Narrateur

Ouagadougou 2020

<u>Pièce en un acte</u>

Scène 1

A la caisse du laboratoire

Madame Ouédraogo : Aidez-nous Monsieur ! Faites-nous signer une reconnaissance de dette, nous viendrons vous payer petit à petit jusqu'au dernier centime. S'il vous plait ! Dieu vous le rendra.

Le caissier : Désolé madame, je ne peux pas vous aider. Je sais que vous êtes de bonne foi mais si je joue à ce jeu, je risque de me retrouver sans boulot. Vraiment désolé.

Une voix interpelle

M. **Ouédraogo** : Femme, laisse tomber ! N'importune pas trop le monsieur. Ce n'est pas de sa faute si nous sommes pauvres. Rentrons.

On entend le claquement des béquilles sur le sol.

Le caissier : Attendez, Monsieur ! Madame c'est lui votre Mari ? Il fallait me le dire plutôt.

Madame Ouédraogo : Nous voulions que vous aidiez l'humain. Pas la personne handicapée.

Le caissier : Je vous comprends madame. Et vous avez raison. Avant d'être une personne handicapée, votre mari est un être humain. Et nous sommes tous des personnes handicapés en sursis. Approchez M. Ouédraogo.

On entend, le claquement des béquilles sur le carrelage.

M. **Ouédraogo** : Oui, Monsieur !

Le caissier : Mais Monsieur n'avez-vous donc pas une carte d'invalidité ?

M.**Ouédraogo** : Euh… non ! Je ne comprends pas.

Le caissier : Ah dommage ! Avec la carte d'invalidité vous auriez pu faire vos examens sans souci et à moindre coût.

M.**Ouédraogo** : Expliquez-nous !

Le caissier : Monsieur et Madame Ouédraogo, vous savez le Burkina Faso a ratifié un certain nombre de conventions et d'accords au rang des quels la Convention relative aux droits des personnes handicapées. Vous pouvez donc vous faire une carte d'invalidité qui en fonction de votre état et de vos revenus vous donnes droit à trente, soixante voir Quatre-vingt pour cent de réduction dans les centres de santé du gouvernement. Et ce n'est pas tout. Ces avantages ne couvrent pas que la santé. Il y a aussi plein d'autres avantages.

M. Ouédraogo : Mais comment je peux me procurer cette carte d'invalidité ?

Le caissier ; Rendez-vous à la structure de l'action sociale la plus proche de chez vous vous aurez toute les réponses que vous souhaiterez avoir.

M.**ouédraogo** : Je vous remercie.

Fondu enn musique

Scène 2

Agent : Bonjour, monsieur. Que puis-je pour vous ?

M.**Ouédraogo** : Bonjour. Voilà, je suis monsieur Ouédraogo. On m'a dit que je pouvais avoir ici une carte d'invalidité. Je suis venu me renseigner sur la procédure. Et aussi avoir des informations sur ce à quoi il peut servir.

Agent : Bien. Je vais commencer par votre deuxième préoccupation. La carte d'invalidité est une carte instituée par la loi 012/2010 du1er avril 2010 portant protection et promotion des droits des personnes handicapées au Burkina Faso en en son article 3. Elle permet au détenteur de la carte de jouir de plusieurs avantages notamment dans le domaine de la santé, de l'éducation, de la formation professionnelle, du transport etc. par exemple elle peut permettre à un étudiant en situation de handicap d'avoir plus facilement accès à une bourse. En plus celui –ci lors d'un contrôle ou d'un examen peut avoir droit à quelques minutes de plus pour traiter le sujet. Pour un enfant handicapé par exemple la limite d'âge pour l'entrée à l'école peut être repoussée de deux ans.

M. **Ouédraogo** : Ah d'accord ! Mais comment l'obtenir ?

Agent : Pour obtenir la carte d'invalidité il vous faut adresser

Une demande manuscrite revêtue d'un timbre fiscal aux tarifs en vigueur, sous couvert voie hiérarchique ; la demande doit contenir un acte de naissance ou une copie de la carte d'identité nationale

Un certificat médical précisant la nature du handicap, le degré et la durée de l'invalidité, ce certificat est gratuit selon la loi.

Deux (02) photos d'identité.

M.Ouerdaogo : Où est ce que je dois déposer mon dossier ?

Agent : Vous ramenez votre dossier complet de demande de la carte d'invalidité ici même à la direction provinciale de l'action sociale.

Le ministre en charge de l'action social est le seul signataire de la carte d'invalidité.

M.**Ouédraogo** : Donc si je reviens avec tout ce qui est demandé j'aurai ma carte d'invalidité ?

Agent : Oui, je vous le confirme.

M.**Ouédraogo** : Je vous remercie beaucoup pour votre écoute.

Agent : Je vous en prie ! Nous sommes à votre service.

M.**Ouédraogo** : Au revoir !

Fondu en musique

Le narrateur : La carte d'invalidité permet à la personne handicapée de jouir des droits à elle octroyés par la loi. Pour son établissement, il faut

Une demande manuscrite revêtue d'un timbre fiscal aux tarifs en vigueur, sous couvert voie hiérarchique ; la demande doit contenir un acte de naissance ou une copie de la carte d'identité nationale

Un certificat médical précisant la nature du handicap, le degré et la durée de l'invalidité, (02) photos d'identité.

Je sais que beaucoup d'entre vous qui résidez ailleurs vous demandez comment faire ? Rassurez-vous ! Vous n'avez pas besoin de vous déplacer à la capitale pour vous faire établir votre carte d'invalidité. Non ! Une fois

votre dossier complet, déposez le dans la représentation de l'action sociale la plus proche de votre lieu de résidence. Le dossier arrivera à bon port.

Merci de nous avoir écoutés, portez-vous bien.

FIN